

GUIDE

DU COMPOSTAGE COLLECTIF



Le compostage collectif

Des composteurs viennent d'être installés au pied de votre immeuble et vous avez décidé de participer à l'aventure du compostage collectif de vos déchets organiques. Désormais, vous allez pouvoir trier ces déchets et les déposer tout simplement en bas de chez vous pour fabriquer du compost.

Le compostage n'est pas seulement un geste écologique, c'est aussi une pratique fédératrice qui génère une réflexion sur nos modes de consommation et qui donne lieu à des projets communs de jardinage, de cuisine ou de papotage !

Qu'est ce que le compostage collectif ?

Le compostage reproduit à petite échelle, et en accéléré, le processus naturel de fabrication de l'humus de nos forêts. Grâce au travail de micro-organismes (bactéries, champignons, actinomycètes...) et de petits invertébrés (vers, collemboles, cloportes...), les matières biodégradables se transforment au contact de l'air (oxygène) et de l'humidité, en humus ou compost, une matière proche du terreau, riche en éléments minéraux, qui peut être utilisée comme fertilisant pour nos jardins ou plantes d'agrément.



Pourquoi composter ?

Réduire le volume des ordures ménagères

30% de nos poubelles (soit plus de 100 kg/an) sont constitués de déchets organiques, pouvant être traités par un composteur domestique.

Respecter l'environnement

- Réduire les nuisances liées au transport et au traitement des déchets (CO2, poussières, polluants, bruits...)
- Limiter la quantité de déchets humides incinérés
- Limiter l'utilisation d'engrais chimiques
- Créer des jardins biologiques

Faire des économies

Composter, c'est également aider nos collectivités à mieux gérer les déchets et à engager moins de frais pour leur collecte et leur traitement.



- Avec le compost, c'est le jardin qui est nourri pas la poubelle.
- 450 kg de matière organique peuvent produire environ 110 kg de compost en un an.
- 30% de déchets organiques peuvent être détournés des ordures ménagères par la pratique du compostage.

Démarrer un compost collectif

En collectif (immeuble, école, collège...) la première condition pour démarrer est de disposer d'un espace de terre d'environ 10 m², nécessaire pour accueillir trois composteurs de 600 L chacun. Il faut ensuite une ou plusieurs personnes référentes pour porter le projet auprès des foyers participants et surveiller de manière régulière le processus de compostage. Il est plus facile en collectif d'être assez nombreux, un minimum de 8 foyers volontaires étant requis pour pouvoir produire suffisamment de déchets et alimenter quotidiennement le composteur.



- Espace de terre de 10 m² minimum pour démarrer
- Une personne référente motivée
- Un minimum de 8 foyers volontaires

Comment composter ?

- Préparez l'espace de compostage, avec un sol griffé et un espace suffisant pour facilement accéder au bac principal de compostage.
- Installer les composteurs à même la terre. Le composteur s'ouvre sur le devant pour permettre de sortir le compost.
- Débuter en mettant un lit de matière sèche d'une dizaine de centimètres non tassé au fond.
- Apporter des déchets frais organiques très régulièrement et mélanger avec des déchets bruns ou du broyat (2 poignées de broyat pour un bioseau de 10 L).
- Lorsque le bac est plein, au bout de 2 à 4 mois, retourner la pile de compost en cours de décomposition pour l'homogénéiser et la transférer dans le bac de maturation.
- Le processus de remplissage se répète dans le premier composteur libéré.
- **Au bout de 6 à 8 mois, le compost transféré dans le bac de maturation est mûr.**



Que dois-je mettre dans mon bioseau ?

Epluchures de fruits et légumes en morceaux,

Agrumes en petites quantités et en morceaux

Marc de café, filtres, sachets de thé

Restes alimentaires divers d'origine végétale (riz, pâtes...)

Essuie-tout, papier journal, carton découpé en morceaux,

Coquilles d'œuf broyées

Fleurs fanées.



Ce qu'il ne faut pas déposer dans le composteur



Afin d'éviter que le composteur attire les animaux, les déchets apportés ne doivent pas contenir de viande, de poisson, d'os, de fromage, de pain. Les imprimés de couleurs, les cendres, la sciure, les noyaux, les excréments d'animaux domestiques....

Les agrumes ne peuvent être compostés en grande quantité car ils se décomposent trop lentement et fermentent.

Un doute ? ne prenez pas de risque et déposez vos déchets dans le bac des ordures ménagères.

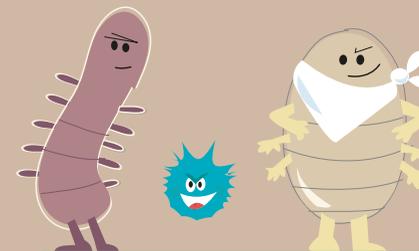
Je nourris le composteur pas la poubelle

Chez moi, je remplis mon bioseau avec les déchets organiques de la cuisine.

Je vide mon bioseau de cuisine régulièrement dans le bac de compostage.

Je rajoute des déchets bruns ou du broyat (2 poignées de broyat pour un bioseau de 10 L) prélevés dans le bac de stockage des matières sèches.

Je mélange les matières vertes et brunes, je les aère, pour une meilleure dégradation des matières, les micro-organismes travaillent mal dans un compost trop tassé. Ils aiment l'air !



- Les déchets sont découpés en petits morceaux .
- L'apport de matière sèche évite que le composteur soit trop humide, pourrisse et sente mauvais.
- Le broyat permet la circulation de l'air.

Utilisation du compost

Riche en humus et en minéraux, le compost est utilisé pour fertiliser la terre de votre jardin, de vos jardinières de balcon ou des espaces verts de votre résidence. Il sert quel que soit le type de culture : légumes, fleurs, herbes potagères, haies, pieds d'arbres, pelouses.

L'utilisation du compost dépend de sa maturité de 3 à 12 mois

Après 3 à 4 mois, le paillis

Le paillis est utilisé en couche de quelques centimètres, à la surface du sol. Il permet de limiter l'évaporation, le développement des mauvaises herbes et apporte progressivement des éléments nutritifs aux plantes.

Après 6 à 8 mois, l'amendement organique

L'amendement organique a la consistance d'un terreau avec quelques éléments plus grossiers. Il est utilisé mélangé sur les premiers centimètres du sol dans le jardin potager, les plates-bandes décoratives ou pour réaliser des plantations d'arbres ou d'arbustes. Il permet de structurer et d'enrichir les sols.

Après 10 à 12 mois, le rempotage

Il peut être utilisé, une fois tamisé, pour le rempotage ou les semis en mélange avec au moins 50% de terre du jardin.



VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Informations, actualités sur paris.fr et le blog parisien «Compost et vous à Paris»



Ce guide s'inscrit dans le Plan Compost Paris 2016 - 2020